Puériculture

- Secteur : Services aux personnes
- Sous-secteur : Petite enfance et Jeunesse
- Degré :

  3e degré - 7e année

- Forme d'enseignement : Professionnel
- Organisé en : Plein exercice

Partager via Facebook Envoyer via mail

Tu es en possession de :

- Ton certificat de qualification de 6e professionnelle « Puériculteur » ou
- Tu as réussi ta 6e technique « Aspirant en nursing »

Au cours de cette année complémentaire, tu auras l'occasion de poursuivre ta formation pour pouvoir exercer en tant que puériculteur.

A l'issue de cette 7e année, tu obtiendras :

- Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) qui t'ouvre la porte à l'enseignement supérieur
- Le certificat de qualification (CQ7) reconnu par l'ONE qui te permettra d'entrer directement dans le monde du travail

Les métiers

Puériculteur.rice

Les écoles

Athénée Royal d'Athus
Athénée Royal de La Roche-en-Ardenne
Athénée Royal d'Izel
Ecole secondaire libre Saint-Hubert
Institut Notre-Dame d'Arlon
Institut Technique de la Communauté française Centre Ardenne (Libramont)
Mis à jour le:
13/12/2019